

## SEANCE DU 16 JUIN 2022

Le 16 juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

**Date de la convocation** : Le 10 juin 2022

**Présents** : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Odile HERVÉ, Alexandre LE DANTEC, Éric MORDELET, Guirec SCOLAN, Gérard LE CABEC, Gisèle BENECH, Catherine Ferrand Peillon, Joël Piriou

**Absents excusés** : Sylvaine GALLIOT, Claude HAMON  
Clet LE NORMAND donne procuration à Olivier GUERVILLY

**Absents** : /

**Soit : 13 votants**

**Secrétaire de séance** : Catherine FERRAND PEILLON

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du 24 mai 2022.

Le PV n'appelle pas de commentaire et est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le Maire indique en préambule que la période est bien chargée : travaux en cours, les brèves, réflexions avec le SDE sur l'éclairage public, autant de sujets qui seront abordés en séance.

### **Attribution des adjoints :**

Suite à la démission de Madame Odile HERVE et à l'élection d'un nouvel adjoint, Eric MORDELET, le Maire indique avoir choisi de revoir les attributions pour coller « aux profils » des adjoints en exercice. Afin de mieux répartir la charge de travail des adjoints, choix est fait de créer des binômes.

Ainsi les répartitions des attributions sont les suivantes :

- Le 24 Mai 2022 : élection d'un nouvel adjoint
- Nouvelles attributions par arrêté du Maire :
  - **1<sup>er</sup> adjoint** : finances / affaires économiques / urbanisme + en binôme avec la 2<sup>ème</sup> adjointe : affaires sociales
  - **2<sup>ème</sup> adjointe** : affaires sociales en binôme avec le 1<sup>er</sup> adjoint / communication – information, enfance – jeunesse et culture
  - **3<sup>ème</sup> adjoint** : travaux et voirie en binôme avec le 4<sup>ème</sup> adjoint, affaires rurales
  - **4<sup>ème</sup> adjoint** : travaux et voirie en binôme avec le 3<sup>ème</sup> adjoint / vie associative / salle polyvalente

Le Maire indique que du fait de sa présence quotidienne en mairie, il prend la charge complète du suivi et de l'organisation des services, il reprend ainsi le personnel des services techniques et de l'école en plus du personnel administratif dont il avait déjà la charge.

Le Maire indique la création d'une nouvelle attribution : la vie associative, qu'il considère de grande importance dans la dynamique de la vie locale d'autant plus que cette année, après les restrictions

sanitaires liées au COVID les animations et activités reprennent. Cette attribution est confiée au 4<sup>ème</sup> adjoint.

#### **N°01.06.2022 : suppléant Claude PIRIOU instances GPA**

La Maire indique qu'en raison des nouvelles attributions, le premier adjoint Olivier GUERVILLY démissionne de ses fonctions de suppléant du Maire en tant que représentant de la Commune à l'agglomération.

Monsieur le Maire propose Laure ROPERS au poste de suppléante à l'agglomération et demande si d'autres conseillers seraient volontaires.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVENT** la démission de Monsieur Olivier GUERVILLY du poste de suppléant à l'agglomération

**NOMMENT** Madame Laure ROPERS en tant que suppléante de Monsieur Claude PIRIOU pour représenter la Commune de Saint-Clet à l'Agglomération.

\*\*\*

En complément Odile HERVE indique qu'elle ne souhaite plus faire partie de la commission affaires sociales de l'agglomération. Il y a donc lieu de se rapprocher des services de l'agglomération pour en faire état et de proposer Madame Laure ROPERS comme membre de cette commission en tant qu'adjointe en charge des affaires sociales.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient également que Laure ROPERS en tant qu'adjointe aux affaires sociales intègre le CCAS. Cette compétence revient au CCAS qu'il conviendra de réunir.

#### **Fêtes patronales 2022 :**

Monsieur Le Maire indique que les 8 associations locales ont été réunies lors d'une réunion de préparation des journées patronales. Il donne la parole à Eric MORDELET en charge du suivi de la vie associative pour faire un point sur ce dossier :

*Le programme prévu est le suivant :*

- **Samedi 9 juillet** : concours de boules et de pétanque / jeux en extérieurs pour enfants puis Repas champêtre (saucisse pomme de terre et ratatouille / fromage / tarte aux pommes et café) – 10 € / adulte – 6 € / enfant de moins de 12 ans  
Les années précédentes 100 à 200 personnes au repas.  
Sono et jeux de lumières  
Feu d'artifice : budget 1 800 € (feu + prestation) => feu de bengal  
Nouvelles conditions de sécurité à respecter en raison de la mise en place du skate park – tirage à 15 m de hauteur maximum.
- **Dimanche 10 juillet** : nouveauté : concours de boules

#### **N°01a.06.2022 : feu d'artifice fêtes patronales :**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des fêtes patronales, il est coutume de tirer un feu d'artifice pour animer la soirée.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le projet de tirer un feu d'artifice à l'occasion des fêtes patronales des 9 et 10 Juillet 2022

**CONFIENT** la mission à la société EXPLOTEC 22 pour un montant de 1 800 € TTC

**DONNENT** pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

### **Les brèves :**

Claude PIRIOU donne la parole à Laure ROPERS pour faire un point sur les brèves à venir :

Laure ROPERS indique les brèves sont en cours et qu'elles comporteront les articles suivants :

- Cérémonie et repas du 8 Mai
- Matinée citoyenne
- Pages écoles : danse bretonne / sortie abbaye de Beauport
- Article recrutement Amélie LE CALVEZ
- Camion de pizza
- Horaires d'été de la bibliothèque
- Article élection adjoint
- Pardons des chapelles de Clérin et de Kerguezennec
- Dons Ukraine
- Nouveaux horaires éclairage public
- Nouvelle rubrique : devinez qui est qui : à partir d'une photo ancienne : 1975 – remise de médaille famille nombreuse

Des articles pour compléter les brèves : article Kermesse + article fête de la musique + recherche de logement pour les bénévoles des Noctambals.

Distribution envisagée fin Juin/ début Juillet

### **Refonte du site internet :**

Catherine FERRAND-PEILLON en charge du suivi du dossier avec les membres de la commission information/communication indique que les travaux de recherche sont en cours auprès de prestataires. Le travail va se poursuivre pendant l'été avec pour objectif la sortie d'un nouveau site internet pour la fin d'année 2022 (BUDGET 2022 voté : 5 000 €)

Un temps de travail avec les secrétaires de mairie est à prévoir courant Juillet pour affiner les besoins et les attentes.

### **Noctambals**

Le résumé de la réunion préparatoire fait ressortir les points suivants :

- ✓ L'association demande une présence sur site : du 7 au 21 juillet → la Mairie accorde une présence sur site du 10 au 18 juillet
- ✓ Sollicitation par l'association de lieu d'hébergement pour les bénévoles et les artistes chez des particuliers → la mairie va faire la publicité auprès des élus et une parution dans Les Brèves 4 est prévue.
- ✓ L'association demande du matériel : tables + chaises + bancs + couverts → la Mairie accorde le maximum de ce dont elle dispose en matière de table et chaises mais n'accède pas à la demande pour les couverts.
- ✓ Demande de Référents en mairie → la mairie désigne Claude PIRIOU et Eric MORDELET

- ✓ Arrêtés pour la voirie vont être pris / la Mairie est dans l'attente de précision de la part de Noctambals (sens unique de circulation)
- ✓ L'association sollicite la remise des clefs de la Chapelle au bal monté pendant le festival → refus de la mairie après discussion en conseil. La chapelle sera ouverte en journée et fermée dès le soir, pour la nuit.
- ✓ Concernant le parking : des discussions sont en cours avec les propriétaires des champs voisins de la chapelle de Clérin.

#### **Travaux GPA :**

Réfection réseau eaux usées secteur Kérilis et place d'Armor : chemisage des tuyaux qui ne sont plus étanchent. Chiffrage environ 100 000 € de travaux à la charge de GPA.

A venir des travaux sur le réseau eaux usées dans la cité de Pen Lan : les demandes d'autorisation sont en cours.

Point sur la station d'épuration de Saint-Clet : les travaux commenceront quand les travaux de la station de Pontrieux seront achevés le calendrier à retenir est fin 2023 / début 2024.

#### **Travaux programme de voirie 2022 : chemins ruraux :**

Arnaud LE BRAS indique que l'entreprise Moysan en sous-traitance de Cola titulaire du marché a commencé les travaux la semaine dernière. Il souligne un travail de qualité.

Arnaud LE BRAS et Eric MORDELET indiquent que pour conserver ces chemins il sera nécessaire de mettre en place un budget épareuse pour que ces chemins ne se referment pas.

#### **SDE : travaux de rationalisation de l'éclairage public :**

Lors d'un rendez-vous avec le SDE le jour même et conformément aux précédents échanges en séance, le choix a été fait de diminuer l'amplitude de l'éclairage public.

L'éclairage public s'arrêtera désormais à 21h.

Ce rendez-vous a également été l'occasion de réfléchir à un programme pluriannuel de changement des lampes obsolètes vers du LED :

- 36 foyers sur la commune sont à changer pour du LED car il n'existe plus de pièces de rechange.

Cette demande donnera lieu à un devis de la part du SDE.

Carrefour giratoire de Pontrieux très éclairé selon certains conseillers : selon la réglementation, la sécurité oblige à un tel éclairage. Saint-Clet est facturé pour 3 lampadaires, les autres sont à la charge de Pontrieux, Quemper-Guézennec, GPA

Guirec SCOLAN indique que cette démarche est d'autant plus importante que si le bouclier tarifaire sécurise la flambée des prix de l'énergie pour les particuliers, rien n'est acquis pour les collectivités qui pourraient se voir impacter une hausse jusque 300 %.

- **EFFACEMENT DE RESEAU stade** : au regard des échanges avec le SDE les travaux seraient plutôt programmés sur le début d'année 2023.  
Une modification des travaux a été demandée pour sécuriser l'escalier qui monte au stade : devis candélabre avec détecteur demandé.

- **ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT :**

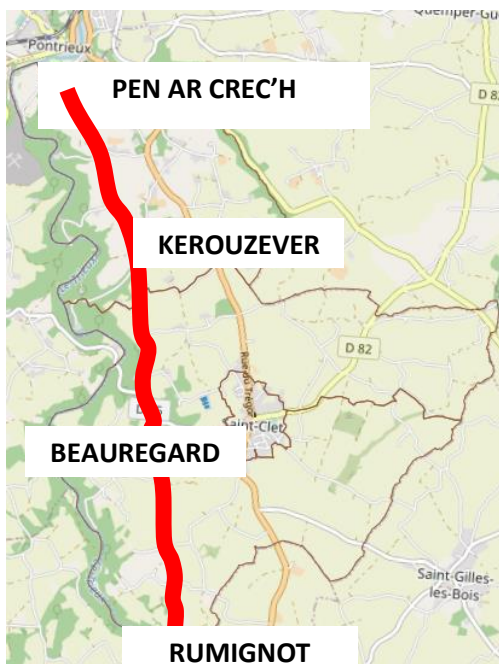
Le SDE assure que les travaux seront réalisables suivant le planning envisagé : travaux courant OCT 2022.

**Aire de repos du Moulin de Quintin :**

Le Maire indique que le sujet était prévu à l'ordre du jour afin de décider de la suite à donner au projet. Arrêter à ce stade les dépenses et clore la demande de subvention ou boucler l'enveloppe de travaux par des travaux supplémentaires ?

Il propose de reporter cette discussion au Conseil Municipal de Juillet car une visite sur site des services assainissement est prévu le 24 juin prochain. Cela permettra de s'assurer le cas échéant de la conformité du dispositif d'assainissement.

**Limitation de vitesse de la voie romaine :**



Après en avoir échangé les membres du Conseil décident de conserver une vitesse de 50 km/h sur toute la voie romaine.

En effet panneau de fin de limitation de vitesse en sortie des villages ce qui implique que la vitesse reste limitée à 50 kms/h

Eric MORDELET s'est rendu sur site pour faire le compte du nombre de panneaux nécessaires :

-> 5 panneaux 50 kms/h + mâts

-> 5 panneaux 50 kms/h

**N°02.06.2022 : acquisition radar pédagogique :**

Afin de compléter le travail de diminution de la voirie sur la voie romaine, il convient de faire l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après avoir étudié les différentes solutions proposées, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

**D'ACQUERIR** un radar pédagogique auprès de la société ELANCITE pour un montant HT de 2 107, 40 € HT

**DE DONNER** pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Travaux terrain des sports :**

Le Maire indique que les travaux sont désormais terminés, le terrain des sports offre désormais un complexe complet intégrant :

- Un city stade existant avant ces nouveaux aménagements
- Terrain de foot avec mise en place de buts et d'abris de touche  
A ce titre le Maire précise que le devis signé en 2021 avec la société MECO ne chiffrait qu'un abri de touche alors que ce dernier prévoyait bien la pose de 2 abris de touche. La facture reçue dernièrement prévoit bien la fourniture de 2 abris de touche.  
Le Maire indique avoir pris attache avec l'entreprise pour faire état de son mécontentement face à cet oubli.  
Après échange, l'assemblée décide à l'unanimité de missionner le Maire pour un nouvel appel à l'entreprise afin de trouver une solution amiable pour le règlement de cet abri de touche initialement non prévu au devis.  
Les membres conviennent de retraiter cette demande lors du conseil municipal du mois de Juillet 2022.
- Une plateforme de skate
- Une aire de jeux pour enfants. Le Maire souligne que cette dernière se compose d'une plateforme en béton bitumeux recouverte d'un revêtement souple par l'entreprise MECO. Les dimensions transmises par l'entreprise MECO n'étaient pas réglementaires, aussi au moment de la mise en œuvre du revêtement, il a été nécessaire que l'entreprise « déborde » de la plateforme en béton bitumeux réalisée en amont.

Aménagements complémentaires terrain des sports :

Le Maire propose le chiffrage de différents équipements qui pourraient compléter les aménagements du terrain des sports :

- **Mise en place de bancs** : pour en échanger les membres du Conseil décident de faire l'acquisition d'un lot de bancs qui seraient implantés sur l'ensemble de la commune dont le terrain des sports.
- **Tables de pique-nique** : 3 tables de pique-nique sont disponibles au niveau du terrain des sports mais supposent une remise en état. Les services techniques se chargent de faire le point sur le matériel et de modifier les tables (changer les bancs bétons par du bois)
- **Poubelles** : décision de mettre en place 2 poubelles double au terrain des sports (1 au niveau du skate park et 1 au niveau du jeux pour enfants) + 1 poubelle double à la chapelle de Clérin.
- **Jeux pour enfants** : l'assemblée après en avoir échangé prend la décision de déplacer les structures de jeux existante en état vers la nouvelle plateforme de jeux pour enfants et de supprimer les jeux hors d'usage pour des raisons de sécurité.  
Les membres du Conseil souhaitent disposer de devis complémentaire de modules de jeux pour enfants pour le Conseil Municipal du mois de Juillet.

### **Travaux de voirie définitive lotissement Argoat :**

Monsieur le Maire indique que la Commission travaux – voirie a pris attache avec le bureau Géomat qui avait la charge de la maîtrise d'œuvre du lotissement Argoat pour lancer les travaux de voirie définitive. Le lancement de ces travaux implique :

- 1) De lancer une vidéo inspection des réseaux d'eaux pluviales afin de s'assurer que ces derniers sont en parfait état avant bitumage de la surface.  
A ce titre, Géomat a sollicité un devis pour le compte de la Mairie auprès de la SPAC qui propose un hydrocurage de l'équipement et une inspection vidéo. Après en avoir échangé les membres du Conseil se questionnent sur la nécessité de faire d'office un hydrocurage et envisagent de ne solliciter qu'une inspection vidéo.  
Les services de la Mairie se charge faire mettre à jour le devis qui sera proposé en Conseil du mois de Juillet 2022
- 2) Une révision de marché initialement passé avec l'entreprise EUROVIA en 2013. Les prix du marché initial seront réévalués en fonction de coefficients dédiés => attente d'un nouveau chiffrage de la part d'Eurovia.

Monsieur le Maire profite de cet échange pour faire un point sur la commercialisation des lots :

Le lotissement Argoat se compose de 16 lots

- 1 lot habitat locatif social : Côtes d'Armor Habitat
- 4 lots construits
- 1 lot vendu en attente de construction
- 6 lots réservés ou en attente de compromis
- Reste : 4 lots

Plusieurs des acquéreurs ont fait part à la Mairie de l'absence de certaines bornes sur les terrains. C'est relativement normal, le bornage a presque 10 ans, il a fallu entretenir les terrains nus, les bornes ont pu être supprimées ou déplacées.

Il convient donc de procéder au re bornage des terrains nus.

### **N°03.06.2022 : bornage des lots lotissement Argoat**

Afin de permettre les ventes des terrains actuellement réservés ou sous – compromis dans le lotissement de l'Argoat, il convient de faire appel aux services d'un géomètre pour re-borner les lots nus dont certaines bornes sont absentes.

Pour se faire et après en avoir échangé, les Membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité

**DE CONFIER** les travaux de bornage des lots nus à la société GEOMAT pour un montant de 950 € HT

**DE DONNER** pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Urbanisme et PLUI :**

Une nouvelle étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la phase réglementaire (élaboration des OAP et du règlement), a débuté en fin d'année 2020.

Le PLUi va modifier les règles d'urbanisme qui s'appliqueront et concerne chaque propriétaire, habitant, acteur du territoire, professionnel qui souhaite construire ou modifier le bâtiment qu'il occupe.

Afin de permettre aux administrés de comprendre ce nouvel outil d'aménagement et de développement du territoire des réunions publiques sont organisées par l'Agglomération :

Guingamp	<b>lundi 20 juin 2022</b> à Grâces, à l'Espace multiculturel de Grâces - Place du 19 Mars 1962
Paimpol	<b>Mercredi 22 juin 2022</b> à Paimpol, à la salle des Fêtes de Paimpol – 13 quai Loti
Callac	<b>Jeudi 30 juin 2022</b> à Callac, à la salle des Fêtes – Place du 9 avril 1944

Ces réunions sont des réunions d'informations, elles n'ont pas vocation à recueillir de doléances en matière de constructibilité des terrains.

L'enquête publique quant à elle devrait être lancée courant hiver 2022.

### **Attributions de compensation GPA :**

Les attributions de compensation c'est quoi?

Elles permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres au titre des transferts de compétences et de charges.

C'est une obligation réglementaire.

L'évaluation de ces montants pour chaque commune membres et du ressort des travaux de la CLECT.

En 2022, la Commune de Saint-Clet doit à l'Agglomération un montant de 5 931 €, ce qui correspond dans les grandes lignes à la compétence urbanisme – instruction du droit du sol.

#### **N° 04.06.2022 : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°034\_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, GP3A verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.



Il est précisé que ces évaluations sont proposées à titre provisoire et que d'autres transferts de compétences pourront faire l'objet d'un transfert de charge par la CLECT au cours de l'année 2022.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

**D'APPROUVER** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

#### **N° 05.06.2022 : mode de gestion futur eau et assainissement**

Lors de la conférence des Maires du 31 Mai 2022, le sujet des modes de gestions de l'eau et de l'assainissement a été traité.

En effet depuis la création de Guingamp Paimpol Agglomération, les modes de gestions de l'eau et de l'assainissement sont restés les mêmes que ceux des différentes Communautés de Communes et Communes qui composent l'agglomération.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- 14 contrats en DSP eau potable et assainissement collectif
- 2 contrats de prestation de service eau potable et assainissement collectif
- 24 Communes sous convention avec l'Agglo gestion et exploitation assainissement collectif
- 1 régie assainissement non collectif
- 5 syndicats autonomes compétence eau potable (25% du territoire)

Monsieur le Maire indique qu'à ce stade, l'Agglomération se questionne sur le futur de ces modes de gestion, la volonté étant d'aller vers une homogénéité de ces derniers.

Ainsi, il s'offre plusieurs options :

- La régie : avec ou sans personnalité morale, avec ou sans prestation de service
- La délégation : en délégation de service public (concession, affermage, régie intéressé), en société publique locales, en société d'économie mixte...

Les membres du Conseil Municipal en échantent et concluent de façon unanime qu'il leur est impossible de se positionner sérieusement sans hypothèse chiffrée de travail. Comment choisir un mode de gestion plutôt qu'un autre quand on ne maîtrise pas les enjeux financiers qui en découlent.

Quels seraient les impacts des différentes options sur le prix de l'eau, du retraitement des eaux ?  
Quelles conséquences en matière de recrutements et de masse salariale et par conséquent quelles répercussions sur le budget de l'Agglomération notamment ?

Quelles conséquences pour les usagers en matière de services et de coûts ?

Il est également souligné que l'Agglomération a déjà énormément à faire en matière de compétences transférées sans avoir à se mobiliser sur de nouveaux chantiers qui ne seraient peut-être pas maîtrisés.

Tenant à souligner que les éléments portés à la connaissance du Conseil Municipal ne permettent pas d'avoir un avis éclairé sur le sujet, le Maire propose cependant d'émettre un premier avis de principe sur les options proposées :

Abstention : 9 voix

Régie : 0 voix

DSP : 4 voix

A l'unanimité, l'assemblée sollicite des éléments de réflexion plus tangibles pour se positionner.

\*\*\*

**Agenda :**

- Date réunion préparation des fêtes locales : vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2022 19h – salle de l'ancienne poste
- PROCHAINS CONSEILS :
  - o Mardi 12/07/2022 18h00 + barbecue au terrain des sports avec conjoint(e)s des membres du Conseil Municipal et agents communaux
  - o Conseil de reprise : jeudi 08/09/2022 18h45
- Commission du personnel : 27/06/2022 18h30 en mairie (contrat école, services techniques et emplois saisonniers)
- Assemblée plénière élus de l'agglomération et élus municipaux : 23/06/2022 18h30

\*\*\*

Fin de séance 21h30

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le conseil municipal